

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies du 6 décembre 2022, tenue le **20 décembre 2022** à 20 h 00, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Roxane Martine Coutu  
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard  
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay  
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay  
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier  
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Est absent à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 - RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance réouverte.

2022-12-187

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**1 - RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - RÉGLEMENTATION**

**3.1** - Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 364-2022 d'imposition des taxes et des tarifs pour l'année financière 2023

**3.2** - Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 365-2022 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

**4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**4.1** - Approbation des comptes de décembre 2022

**4.2** - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 20 décembre 2022

**4.3** - Acceptation des salaires de 2023

**4.4** - Contribution financière - Fondation des archives de la Côte-du-Sud

**4.5** - Contribution financière - La Popote roulante des Aulnaies

**4.6** - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet

4.7 - Dépôt d'une attestation de la Commission de toponymie -  
Officialisation de la rue Auguste-Dupuis

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - VARIA

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3 - RÈGLEMENTATION

#### 3.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 364-2022 d'imposition des taxes et des tarifs pour l'année financière 2023

Monsieur Gérald Bérard donne avis que le règlement numéro 364-2022, intitulé *Règlement décrétant le taux des taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de leur perception*, sera adopté à la séance ordinaire du 17 janvier 2023. Le projet de règlement fait l'objet d'une présentation et, conformément aux dispositions du *Code municipal*, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

#### 3.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 365-2022 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

Monsieur Gervais Pelletier donne avis que le règlement numéro 365-2022, intitulé *Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire*, sera adopté à la séance ordinaire du 17 janvier 2023.

Le projet de règlement fait l'objet d'une brève présentation, à savoir : permettre à la Municipalité d'exercer un droit de préemption, tel que les articles 1104.1.1 à 1104.1.5 du *Code municipal* du Québec le lui permettent depuis juin 2022, afin d'acquérir à des fins municipales (création d'un parc, conservation d'un milieu naturel, développement résidentiel, voie publique, etc.) tout immeuble au sujet duquel elle aura préalablement émis et fait inscrire au *Registre foncier* du Québec un avis d'assujettissement au droit de préemption.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

### 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-12-188

#### 4.1 - Approbation des comptes de décembre 2022

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de décembre 2022 pour un montant de 118 408,56 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2022-12-189

#### 4.2 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 20 décembre 2022

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à recevoir en date du 20 décembre 2022, au montant de 64 084,83 \$.

Adopté à l'unanimité.

2022-12-190

#### 4.3 - Acceptation des salaires de 2023

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accepter les salaires et les frais de déplacement des membres du Conseil municipal et des employés pour 2023.

Adopté à l'unanimité.

2022-12-191

#### **4.4 - Contribution financière - Fondation des archives de la Côte-du-Sud**

**ATTENDU QUE** la Fondation des archives de la Côte-du-Sud soutient l'organisme Archives de la Côte-du-Sud et que ce-dernier est agréé par le ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU QUE** les Archives de la Côte-du-Sud offre des services à diverses clientèles dont les créateurs de fonds d'archives, des auteurs, des musées, des généalogistes, des chercheurs, y compris des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation des archives de la Côte-du-Sud.

Adopté à l'unanimité.

2022-12-192

#### **4.5 - Contribution financière - La Popote roulante des Aulnaies**

**ATTENDU QUE** la *Popote roulante des Aulnaies* est un organisme communautaire qui offre la livraison à domicile de repas chauds et froids, trois fois par semaine, pour les aînés, les personnes avec des limitations physiques et convalescentes de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise;

**ATTENDU QUE** la *Popote roulante des Aulnaies* procède à chaque mois au tirage d'un repas gratuit parmi tous ses membres, que ce prix est d'une valeur de 8,35\$/repas et que l'opération représente un coût annuel de 100 \$;

**ATTENDU** la proposition présentée à la Municipalité par la *Popote roulante des Aulnaies* de verser une contribution financière permettant de couvrir les frais du tirage mensuel d'un repas gratuit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la *Popote roulante des Aulnaies* afin de lui permettre d'effectuer le tirage d'un repas gratuit par mois parmi ses membres en 2023.

Adopté à l'unanimité.

2022-12-193

#### **4.6 - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet**

**ATTENDU QUE** la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet contribue à améliorer la qualité des soins de santé offerts sur notre territoire et ce depuis 1993, et qu'elle organise l'été prochain la 20<sup>ème</sup> édition de son tournoi de golf « *Coup de coeur* »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.7 - Dépôt d'une attestation de la Commission de toponymie - Officialisation de la rue Auguste-Dupuis**

La Commission de toponymie informe la Municipalité qu'elle a procédé, dans le cadre de sa réunion du 7 décembre 2022, à l'officialisation du toponyme *Rue Auguste-Dupuis* pour désigner la nouvelle rue résidentielle ouverte l'été dernier et donnant sur le chemin des Berges, dans le secteur est du Village-des-Aulnaies - 8 décembre 2022.

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été formulés et adressés aux membres du Conseil.

#### **6 - VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2022-12-194

#### **7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 25.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
André Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Stève Dionne, dir. gén. et gref.-trés.